SANCÉ échos

CAMVAL Communauté d'Agglomération Mâconnais · Val de Saône

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N° 48 • OCTOBRE NOVEMBRE DÉCEMBRE 2009

Le mot du Maire

Bonne année 2010

L'année 2009 aura été riche en débats politiques avec notamment la suppression de la Taxe Professionnelle, effective depuis le 1er janvier 2010.

L'inquiétude est grande chez les élus, car chacun redoute que cette réforme conduise, dans les années à venir, à une perte financière des collectivités territoriales. Espérons que les entreprises qui ne seront plus taxées sur leurs investissements retrouvent un second souffle pour continuer leur développement.

Quoiqu'il en soit la rigueur budgétaire est de mise dans toutes les collectivités ; communauté d'agglo, Conseil Général et Commune. Soyons raisonnables dans nos investissements, même si on nous promet l'intégralité de nos ressources dans les années à venir par des compensations de l'État et par le transfert de nouvelles taxes. Un impôt perçu directement par la commune est plus sûr que d'éventuelles subventions. Chacun sait que les élus sont responsables de tout mais reçoivent de moins en moins de moyens financiers. L'État se désengage vers le département qui, lui, n'a plus les moyens nécessaires pour faire face à toutes ses dépenses, d'où réduction drastique, voire suppression totale des fonds versés aux communes.

2010 et les années suivantes s'annoncent sous une certaine incertitude, mais avec mon équipe municipale nous sommes à pied d'œuvre pour défendre nos importants projets communaux, au premier rang desquels figure la Z.A.C Centre Bourg créée en mars 2009, avec dans quelques jours le choix de l'aménageur.

Notre réflexion portera également sur le devenir de notre restaurant scolaire municipal avec l'obligation de sa mise en conformité dans le cadre de la loi sur l'accessibilité des **E.R.P** (**É**tablissements **R**ecevant du **P**ublic) aux personnes handicapées. Cette loi concerne également une partie de la voirie et des espaces publics.

La maison des associations et la **P.U.V** (**P**etite **U**nité de **V**ie) sont toujours dans nos projets avec une décision qui sera certainement prise en cours d'année. Là aussi, nous ferons preuve de vigilance et de prudence.

Il est une autre réforme qui suscite bien des interrogations aux élus ; c'est la réforme sur les collectivités territoriales où, en 2014, bien des modes de scrutin seront changés par rapport aux précédentes élections ; élection de conseillers territoriaux qui siégeront au département et à la région, élection des conseillers municipaux au scrutin de liste. Souhaitons dans tout cela que l'indépendance communale, à laquelle les Maires et les Français sont très attachés, soit préservée.

Notre Communauté d'Agglomération trouve son plein essor avec des projets importants : le parc d'entreprises Europarc Sud-Bourgogne, les déplacements doux, le **P.L.H** (**P**lan **L**ocal de l'**H**abitat), le **S.CO.T** (**S**chéma de **CO**hérence **T**erritoriale), la salle événementielle à vocation culturelle, sportive et économique, mais c'est surtout le dossier « Petite Enfance » qui a fait débat en 2009. Le Conseil Communautaire a pris la compétence « action sociale » le 25 juin dernier, et c'est le 28 janvier prochain, à la Salle des Fêtes de SANCÉ, au cours d'une réunion exceptionnelle consacrée uniquement à ce dossier, que les conseillers communautaires définiront d'intérêt communautaire « la petite enfance ». Ce sera un moment historique, car c'est le premier gros dossier porté par les 26 maires de la C.A.M.VAL qui, après quantité de réunions, ont trouvé un accord. Quel est-il ? Accès à toutes les structures petite enfance existantes ou à créer sur tout le territoire C.A.M.VAL, à un tarif unique pour tous. Mais aujourd'hui, beaucoup de choses restent encore à faire avec la nouvelle commission qui sera mise en place. Dans le prochain numéro, je développerai ce dossier plus en détails.

Toutes ces réformes nationales ou grands projets au niveau de notre agglomération ne doivent pas nous faire oublier que SANCÉ vit bien et continue son chemin, et qu'élus et agents communaux nous sommes animés par le souci du service rendu à nos concitoyens. Je remercie tous nos agents qui contribuent au bon fonctionnement de notre commune.

La vie de SANCÉ est rythmée par l'action des associations toujours très présentes. Merci encore et bonne année à tous les bénévoles qui animent notre village.

Je n'oublie pas les entreprises, les commerçants et les artisans présents sur notre territoire, et je leur souhaite de surmonter les difficultés dues au marasme économique.

Mon Conseil Municipal et moi-même, nous continuons d'apporter toute notre énergie et notre ténacité pour la réussite et le développement harmonieux de notre commune.

Je vous souhaite, chers administrés, tous mes vœux les plus sincères, de santé et de bonheur, à vous et à tous ceux qui vous sont chers.

Roger MOREAU, Maire

Ramassage des encombrants

Le **S.I.C.T.O.M** (**S**yndicat **I**ntercommunal pour la **C**ollecte et le **T**raitement des **O**rdures **M**énagères) du Mâconnais informe les personnes de SANCÉ **ne pouvant se déplacer en déchetterie** qu'un ramassage d'encombrants aura lieu **le lundi 6 septembre 2010**.

Les objets seront collectés en bordure de la voie publique sur appel téléphonique **au 0 800 100 544** (n° vert du S.I.C.T.O.M).La collecte commencera à partir de 5 h 30 et se terminera vers 13 h. C'est pourquoi, il est demandé de sortir les encombrants la veille au soir.

Vœux du maire

Ce jeudi 7 janvier, à la Salle des fêtes, a eu lieu la traditionnelle cérémonie de présentation des vœux du Maire et de son Conseil Municipal aux habitants et aux principaux acteurs de la vie publique qui interviennent au service de la collectivité.

Monsieur Roger MOREAU, après avoir salué et remercié toutes les personnes qui avaient répondu à son invitation, a évoqué la suppression de la Taxe Professionnelle et les éventuelles compensations et différents transferts de l'État, tout en craignant l'avenir financier de la commune. Il a également fait part de son inquiétude sur la nouvelle réforme des collectivités territoriales.

Au niveau communal, il a rappelé les travaux qui ont été entrepris au cours de l'année écoulée. Puis, il a présenté les perspectives pour 2010 en précisant que la liste des principales réalisations serait validée en mars prochain par le vote du Budget Primitif.

Il a aussi voulu qu'à l'occasion de cette soirée soit présenté le nouveau **C.C.E** (**C**onseil **C**ommunal d'**E**nfants) installé en octobre dernier, et a invité la population à participer activement au dixième anniversaire de la bibliothèque municipale avec, tous les mois jusqu'en juin, des activités et des expositions différentes.

Monsieur le Maire ne manqua pas d'exprimer sa reconnaissance et son estime à toutes celles et à tous ceux qui donnent de leur temps et de leur dévouement au service de la vie associative, il eut à cœur de remercier tous les bénévoles qui oeuvrent pour la commune, à commencer par les membres du comité de fleurissement, du C.C.A.S, et des nombreuses associations, les enseignantes, les professeurs de l'École de Musique Municipale, les pompiers, la Police Nationale, les membres du Conseil Municipal pour leur disponibilité et leur engagement, et bien sûr tous les habitants qui participent activement à la vie du village, sans oublier tous les agents communaux qui collaborent activement au bon fonctionnement de la commune.

Quelques mots aussi sur l'intercommunalité en Mâconnais en soulignant que 2009 avait été marqué par la mise en route de plusieurs et importants projets, et que 2010 verra la concrétisation du dossier « petite enfance ». Il a terminé son allocution par des souhaits de bonne année et de bonne santé pour tous ses concitoyens.

Au nom du Conseil Municipal, c'est Monsieur Henri VOUILLON, Maire Adjoint, qui a présenté à Monsieur le Maire, à son épouse et à toute sa famille, ses meilleurs vœux de santé, de réussite et de dynamisme.

Avant le lever le verre de l'amitié autour d'un buffet, cette cérémonie s'est terminée en chansons avec la chorale « Si l'on chantait ».

Roger MOREAU, Maire

Un geste pour vous, un geste pour tous

« Soyez vous-même le changement que vous voudriez voir dans le monde. »
Mahatma Gandhi (1869-1948)

Être citoyen

➜ Je m'informe

Vive la curiosité : Y a t-il un marché bio dans la commune ? Que peut-on faire pour améliorer le cadre de vie de son quartier ? Quelles aides financières peut-on obtenir pour améliorer son habitat ? Quels sont les appareils ménagers les plus performants et les produits d'entretien les moins nocifs ?

Des pistes à creuser : Pour aller plus loin sur un sujet ou une action précise, mais aussi pour se tenir au courant des connaissances et des techniques, les sources d'informations sont nombreuses : les institutions, les associations, les organismes spécialisés, les professionnels, les salons et foires thématiques, les sites Internet ou les revues spécialisées…

➜ Je partage mes convictions

Tous ensemble : Agir en faveur de la Terre est l'affaire de tous : à la maison, au sein de sa famille, à l'école, au bureau, et pourquoi pas dans la rue, il faut afficher ses engagements. Certaines associations ou organismes proposent des supports en faveur de l'environnement (par exemple un autocollant « je roule cool » à coller à l'arrière de son véhicule, etc.) : en les adoptant, c'est une bonne façon de manifester ses convictions !

Toujours plus : Pour faire émerger ses idées, pourquoi ne pas écrire un petit journal, monter une exposition, un débat, créer un site Internet…

➜ Je sollicite les décideurs

Convaincre sans relâche : Vouloir que le monde change demande une persévérance dans l'action et un fort pouvoir de conviction. Cette démarche doit s'adresser prioritairement aux responsables : exprimer ses préoccupations aux fabricants qui mettent des produits toxiques sur le marché et encourager ceux qui font des efforts, informer les gérants de magasins pour qu'ils diffusent des produits plus respectueux de l'environnement… et bien sûr, alerter les associations de consommateurs.

➜ Je me mobilise

Ne rien négliger : Les actions à mener peuvent aussi se situer dans le cadre d'associations de protection de l'environnement, de consommateurs ou de parents d'élèves, et pourquoi pas au sein de l'association que l'on aura soi-même créée ? Pour les propriétaires, il est important d'assister aux réunions du syndic, pour adopter des solutions de chauffage ou d'éclairage collectifs plus respectueuses de l'environnement, pour l'information du tri sélectif, etc. Enfin, il ne faut pas manquer de donner son avis sur les projets d'aménagement urbain via les enquêtes d'utilité publique, de participer aux conférences citoyennes.

Partager l'évènement :
- La Semaine du Développement Durable
- La Journée de l'Environnement (5 juin)
- Nettoyons la Nature (septembre)
- La Semaine européenne de la mobilité (16-22 septembre)

Toutes ces campagnes de mobilisation sont l'occasion de rassembler ses proches pour participer.

L'écocitoyenneté, c'est contribuer au développement des idées et des actes en faveur de l'environnement, là où l'on se trouve. ■

Conseil Communal d'Enfants

L'installation des membres du C.C.E et le Conseil Municipal.

Depuis de nombreuses années, les élus de la commune portent une attention particulière aux enfants, à leur vie, à leur place à SANCÉ. C'est dans le cadre de l'Agenda 21, préparé en début d'année 2003, qu'est apparue l'idée de constituer un C.C.E (Conseil Communal d'Enfants).

Le C.C.E est un exemple concret de la démocratie participative locale. C'est un lieu d'expression et d'action pour les enfants qui vont à la découverte de leur commune et font l'apprentissage de la vie citoyenne. L'idée est de permettre à chaque enfant, élu ou non, de participer aux décisions qui le concernent, de donner son avis, d'être écouté et entendu, de prendre la parole et d'apprendre à agir dans l'intérêt de tous les enfants de SANCÉ. Une éducation à la citoyenneté, grandeur nature !

En concertation avec les enseignantes, les élections ont eu lieu le vendredi 16 octobre. Quelque peu intimidés, mais foisonnant d'idées, c'est au grand complet que les jeunes élus, accompagnés de leurs parents, ont été officiellement installés par Monsieur Roger MOREAU, Maire, en présence des membres du Conseil Municipal, le 19 octobre à 19 h 30 dans la salle de réunion, et en ouverture de la séance publique.

Les dix jeunes élèves élus sont : Claire MARCHAL, Florian LERAUD en CM2, Mélissandre COTE, Baptiste TANDOL en CM1, Soline BERGERON, Lucas NETO en CE2, Sarah ROBIN, Lucas BERTHOUD en CE1, Solène BERRY, Isaac NETO en CP.

Durant leur mandat d'un an, ils vont travailler sur des thèmes, tels que : l'aménagement urbain, la sécurité routière, l'environnement, la solidarité, en d'autres termes, tout ce qui touche au cadre de vie.

Une première étape a consisté à les informer sur les rouages essentiels du fonctionnement d'une commune. Pour ce faire, une première réunion a eu lieu le samedi 7 novembre.

Encadrés par quelques conseillers municipaux, et placés sous la responsabilité de Madame Christiane ROGIC, les jeunes élus en herbe seront le relais de leurs copains pour faire entendre aux adultes ce qu'ils attendent d'eux.

Félicitations et bon courage à nos nouveaux élus ! ■

Voirie, réseaux, éclairage public

Encore beaucoup de travaux, de petite et moyenne importance, ont été réalisés cette année 2009. Le montant total reste dans l'enveloppe prévue au budget.

Travaux voirie

• En fonctionnement : L'allée du cimetière et la remise en état de l'entrée côté Route Départementale 103 - Réparation de chaussée au « point à temps » de l'ensemble des rues du village - Transformation de trois grilles « eaux pluviales » en avaloirs dans la Z.A.C Est des Platières - Déflachage et application d'un monocouche sur environ 6 000 m² rue de Beausoleil - Pose d'un enrobé rouge devant l'agence postale - Enduit trottoirs et remplacement de bordures de trottoirs rue du Chef de Bataillon Guesnet - Reprofilage et sablage de l'accès à la Voie Bleue sur le chemin de Saône - Reprofilage en pierres cassées et sablage impasse de la Grange d'En Haut - Entretien annuel de la signalisation horizontale par l'entreprise Brunet et peinture d'un nouveau passage piéton au niveau des Fermetures Bressanes dans la Z.A.C des Platières - Aménagement d'un véritable passage clouté devant la Mairie - Rebouchages de trous ponctuels en enrobé froid.

• En investissement : Revêtement en bicouche sur la moitié de l'allée des Gaudriolles - Création d'un caniveau grille à hauteur du N°46 rue de Chatenay - Aménagement d'une aire de stationnement pour les camions de livraison du restaurant scolaire municipal rue du Bourg avec finition de l'accès garderie en enrobé - Busage du fossé Est rue du Parc avant le carrefour de la rue de la Grange de la Dîme - Aménagement de l'accotement et installation d'un collecteur d'eaux pluviales à l'entrée Sud de la R.D 103 - Construction d'un ralentisseur trapézoïdal à hauteur du restaurant scolaire municipal. Ce nouvel équipement n'étant pas un passage piéton.

Travaux Réseaux

Enfouissement des réseaux aériens de télécommunications, de distribution électrique et d'éclairage public et rénovation complète du réseau éclairage public de la rue des Gaudriolles, de l'allée de la Roche, de la rue de la Roche et de la rue de la Fontaine.

Travaux Éclairage public

Pose d'un éclairage complet impasse de Veyle, à hauteur des nouveaux logements locatifs aménagés par la Commune - Pose d'une lanterne sur support béton existant rue de Chatenay - Remplacement de vingt deux cellules d'éclairage public par des horloges astronomiques qui permettra d'obtenir des économies d'énergie par un éclairage plus précis en fonction des positions relatives du Soleil, c'est à dire le lever et le coucher. La pose de ce nouveau matériel a débuté en décembre. ■

Pendant les travaux de construction du ralentisseur trapézoïdal rue du Bourg.

Bibliothèque municipale 2000 - 2010

10 ans à cultiver les esprits, ça se fête !

Venez fêter cet anniversaire autour d'une programmation exceptionnelle jusqu'en juin. Chaque mois, exposition d'un seul artiste, selon le principe « Un mois, un peintre », et une série d'événements littéraires éclectiques.

Début des festivités le vendredi 15 janvier à 18 h 30 avec Madame Geneviève LE TOURNEAU. Elle nous offrira une rétrospective de son parcours. Quelques notes de piano des élèves de la classe de Madame Isabelle SIMON ponctueront la soirée d'intermèdes musicaux.

• **Février :** Exposition de Madame Evelyne CHARLES avec ses acryliques pleines d'énergie et de couleurs, et un apéritif littéraire surprise le samedi 13 février à 11 h. Au programme, dégustation de beaux textes, d'images, et de petits gâteaux.

• **Mars :** Madame Christiane SANDRIN, peinture et technique d'encadrement d'art, avec une exposition de livres gourmands sur le thème « Cuisine de France ».

• **Avril :** L'Afrique viendra ensoleiller cet anniversaire avec une exposition de tableaux de Madame Barbara VIDAL, de beaux livres, et un conteur d'exception, Innocent YAPI. Il viendra nous enchanter avec son spectacle « Quand Dieu prend la mouche », accompagné de Joro RAHARINJANAHARY, percussionniste, avec ses instruments de musique venant de toute l'Afrique. Ils nous offriront, le samedi 24 avril à 20 h 30, à la Salle des Fêtes, une véritable dose d'énergie, de lumière, et de bonne humeur ! L'entrée sera libre, mais une réservation, pour adultes et enfants de plus de 8 ans, est conseillée à la bibliothèque. Tél. : 03 85 20 53 70. La soirée se poursuivra dans les locaux de la bibliothèque, autour du gâteau d'anniversaire des 10 ans.

• **Mai :** Une exposition de travaux d'aiguille « points comptés » par Mesdames Josette GENDRE et Monique DUBOIS. Une rencontre dédicace avec un écrivain surprise est également prévue.

• **Enfin juin** verra, pour le dernier mois de cet anniversaire, une exposition de photographies de Monsieur Marcel NICOLAS et des élèves de l'école primaire de SANCÉ, « La vie à l'école ». Et comme chaque année, spectacle final des projets lecture « Croquelivres » et « Katulu ? ».

Lors de ces nombreux rendez-vous festifs, vous aurez l'occasion de découvrir le nouvel espace enfant, avec sa « cabane à histoires ».

Le personnel de la bibliothèque municipale vous présente ses meilleurs vœux pour 2010, sous le signe de la lecture ! ■

Le coin lecture adulte.

Le nouvel espace enfant.

F.N.A.C.A - Assemblée générale

Réunis en assemblée générale ordinaire le 11 novembre au matin, pour la 29e séance, autour du président du Comité local Monsieur Gérard PROST, et en présence de Monsieur Roger MOREAU, Maire, les participants, au nombre de 29 adhérents et adhérentes, dont 4 veuves, ont affirmé leur détermination et leur volonté de rester fidèle à la seule date qui marque réellement la fin du conflit en Algérie.

Dans ses propos, le président a annoncé qu'une augmentation de la retraite du combattant était prévue pour juillet 2010.

La trésorière Madame Simone FOULON, représentante départementale des veuves, a présenté un rapport financier plus que sain. À l'unanimité, le comité a décidé de faire un versement de 150 € aux œuvres sociales départementales.

Au bilan d'activité, reconduit à l'identique pour 2010, Monsieur Jean-Pierre PRIEUR, secrétaire, a fait un rappel des différentes manifestations de l'année écoulée, avec deux côtés dans le fonctionnement de l'association, le cérémonial avec les célébrations du Souvenir, et la convivialité avec les manifestations récréatives. Parmi celles-ci, le voyage en Aveyron début juillet, la journée verte, et le thé dansant du 18 octobre qui a été un véritable succès.

Pour 2010, une croisière en Méditerranée est programmée, l'intérêt pour cette expédition s'est rapidement manifesté, puisqu'elle affiche déjà complet, le traditionnel thé dansant d'octobre, et pour fêter dignement les 30 ans du comité, les membres du bureau réfléchissent à l'organisation de cette célébration.

Comme dans toute assemblée générale, il était l'heure de passer à l'élection du nouveau bureau. Monsieur Gérard PROST ne se représentant pas, c'est Monsieur Jean-Pierre PRIEUR qui assure maintenant la présidence. Avec le dynamisme qu'on lui connaît, le comité a encore de belles années devant lui. Madame Simone FOULON conserve la trésorerie et Monsieur Jean-Claude DONATI a été élu secrétaire.

Des remerciements très chaleureux sont allés vers Monsieur Gérard PROST pour ses cinq années de présidence, et à Monsieur le Maire pour sa présence et son soutien au comité.

À 11 h, tous les participants se sont retrouvés au monument aux morts pour rendre hommage aux combattants de la première guerre mondiale. Après le verre de l'amitié offert par la Mairie, direction « Aux Tisons de Burgy » pour un super repas amical.

Le bureau en plein travail.

Le devoir de mémoire

Jeunes et anciens n'oublient pas le sacrifice des Poilus

Liberté, égalité, fraternité. Trois mots qui prennent toutes leurs valeurs symboliques chaque 11 novembre. Pour ce 91e anniversaire, les Sancéens ont célébré cet Armistice mettant fin à cette affreuse guerre qui a fait plusieurs millions de morts parmi les soldats, mais aussi parmi les civils.

Pour cette cérémonie du souvenir et pour rendre hommage aux victimes de la Première Guerre Mondiale, les porte-drapeaux, les enfants de l'école primaire, les enseignantes, une partie des membres du Conseil Municipal, la population et les représentants du comité local F.N.A.C.A de SANCÉ, étaient venus nombreux partager ce moment d'émotion.

Dans le recueillement, Monsieur Roger MOREAU, Maire, a déposé une gerbe au pied du monument aux morts et a donné lecture du message d'Hubert FALCO, secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants. Puis, les noms des vingt-huit soldats de SANCÉ, morts pour défendre leur pays lors de ce premier conflit mondial, furent énumérés par les enfants qui, à l'issue de cette lecture, entonnèrent la Marseillaise.

Une minute de silence a été observée en reconnaissance de tous ceux qui ont laissé leur vie sur les champs de bataille.

Ce geste fort doit permettre, à chacun d'entre nous, de ne jamais oublier la bravoure, le courage et le sacrifice de nos valeureux soldats, de ceux qui se sont battus avec patriotisme, courage et abnégation, de ceux qui sont morts pour la Patrie ou de ceux qui ont été gravement mutilés. Nous devons à ces héros notre qualité de vie d'aujourd'hui, ne l'oublions pas, n'oublions jamais l'enfer qu'ils ont vécu.

Pour clore cette commémoration, Monsieur le Maire remercia, encore une fois, les enseignantes d'avoir sensibilisé les enfants pour cette coopération, et en souhaitant que ce devoir de mémoire perdure au-delà des générations futures.

Le dépôt de gerbe au monument aux morts par Monsieur le Maire.

Association des Cuisiniers des Collectivités du Mâconnais

Encore un geste généreux des cuisiniers

Après les Restos du Cœur en 1998, la paella du Téléthon en décembre 2000, le bœuf bourguignon de l'Association des Paralysés de France en mars 2003, l'estouffade provençale de l'Association Sésame Autisme 71 Foyer des Perrières à Azé en mai 2006, l'**A.C.C.M** (**A**ssociation des **C**uisiniers des **C**ollectivités du **M**âconnais) a remis le couvert en organisant cette année une autre action humanitaire en faveur de la Croix Rouge Française et du Secours Populaire Français.

Le samedi 16 mai, toute l'équipe était à pied d'œuvre pour préparer, dans la poêle géante homologuée dans le livre Guiness des Records, la carbonade flamande (viande de bœuf d'origine exclusivement charolaise à la bière). Pari réussi avec les 1 472 parts vendues, mais aussi pari gagné dans cette immense chaîne de solidarité et d'amitié qui réunit un très grand nombre d'hommes et de femmes.

Madame Lucette MATINIER, présidente de cette association, et toute son équipe de généreux cuisiniers, avec en tête le président fondateur Monsieur Patrick CHAMPION, auraient souhaité que cet élan de générosité soit plus fort, l'association ayant escompté une vente plus importante de portions.

La remise officielle du chèque, d'un montant de 8 262,70 €, a été effectuée le jeudi 5 novembre à SANCÉ, en présence de Monsieur Roger Moreau, Maire, de Madame Maryse BROUTECHOUX présidente de la délégation du Mâconnais Tournugeois de la Croix Rouge Française, de Madame Catherine BOUTARD présidente du Secours Populaire Français de Mâcon, de Madame Lucette MATINIER, de Monsieur Gérard COLON conseiller général du canton de Mâcon-Nord, de Madame Joëlle MARZIO représentant le président du Conseil Général Arnaud MONTEBOURG, des représentants du Crédit Agricole et de la Mocen (Mutuelle santé) et des nombreux autres partenaires financiers ou alimentaires.

Mention toute particulière aux « Petits Lamartiniens », groupe folklorique mâconnais composé de 38 danseurs et musiciens, enfants et adultes, qui depuis la création de l'A.C.C.M accompagne les cuisiniers et anime leur manifestation transformant l'action caritative en fête du village. Geste, très apprécié par tous, qui mérite d'être souligné, puisqu'il est fait gratuitement.

Le bénéfice de la carbonade flamande a servi à contribuer à l'achat d'un véhicule utilitaire nécessaire à l'approvisionnement de l'épicerie sociale de Mâcon pour la Croix Rouge et d'un congélateur, d'une valeur de 439 € pour le Secours Populaire.

Un grand bravo et un grand merci à tous les vaillants cuisiniers, à tous les bénévoles qui gravitent autour de cette formidable équipe qui a permis la réussite de ce superbe élan de générosité.

Un vin d'honneur offert par la Mairie et la Croix Rouge termina cette soirée d'une façon fort sympathique.

Le 16 mai pendant les discours.

La remise du chèque.

ÉCOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE

L'heure musicale du 17 novembre dernier a permis de faire connaissance avec quelques nouveaux élèves, au nombre de 40 cette année. L'effectif de l'école s'élève donc à 113 élèves.

Les activités proposées restent inchangées avec le grand projet de création sur le thème des « Enfants du monde », mêlant professeurs, élèves de l'école de musique et enfants de l'école élémentaire, qui deviendra réalité les vendredi 28 et samedi 29 mai 2010. Un CD sera d'ailleurs enregistré courant mars.

Attention, ce spectacle gratuit est prévu sur réservation, pour des raisons de sécurité dans la Salle des Fêtes.

Lilou à la guitare.

Compte-rendu des réunions du Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2009

Mesdames Florence BODILLARD, Maryline GAUTHIER et Monsieur Cédric MAUCELI étaient excusés.

Madame Florence BODILLARD avait donné pouvoir écrit à Madame Isabelle DE ARAUJO et Madame Maryline GAUTHIER à Madame Françoise BAJARD.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 septembre 2009 ;
- **INSTALLE** officiellement le C.C.E (Conseil Communal des Enfants) en recevant les enfants élus par leurs pairs dans les classes de l'école élémentaire (du CP au CM2) et qui se compose de : Claire MARCHAL, Florian LERAUD, Mélissandre COTE, Baptiste TANDOL, Soline BERGERON, Lucas NETO, Sarah ROBIN, Lucas BERTHOUD, Solène BERRY, et Isaac NETO et DIT que Madame Christiane ROGIC pilotera les travaux ;
- **RECOIT** la Directrice de l'École de Musique Municipale qui présente les effectifs et les projets de l'année scolaire 2009-2010 ;
- **ACCEPTE** de transférer la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » à la **C.A.M.VAL** (**C**ommunauté d'**A**gglomération du **M**âconnais **VAL** de Saône) dans le but de lui permettre d'intervenir en lieu et place de ses communes membres dans le domaine de la petite enfance ;
- **APPROUVE** la décision modificative N° 1 au Budget Primitif 2009 ; cette opération comptable n'affecte pas l'équilibre budgétaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de concession gaz signé avec GRDF le 25 juin 2009.

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2009

Tous les conseillers étaient présents.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2009 ;
- **OCTROIE** au receveur municipal une indemnité de conseil au taux maximal, et une indemnité pour la préparation des documents budgétaires ;
- **ACCEPTE** le transfert du siège social du **S.I.G.A.L.E** (**S**yndicat **I**ntercommunal de **G**estion des **A**ctivités de **L**oisirs des **E**nfants), à compter du 1er mars 2010 ;
- **CHOISIT** le Cabinet DEFIM pour établir le diagnostic de l'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public, des espaces publics et de la voirie ;
- **VALIDE** le classement du délaissé du Pont du Pilon dans la voirie communale ; cette opération permettra de réglementer l'accès à cette portion de l'ancienne Route Nationale 6 ;
- **ADHERE** au contrat groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire souscrit auprès de CNP Assurances pour la couverture des obligations statutaires concernant les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L et à l'I.R.C.A.N.T.E.C, à compter du 1er janvier 2010 ;
- **APPROUVE** l'avenant au marché de construction des vestiaires du Stade de la Grisière qui concerne des travaux supplémentaires mineurs (terrassement, électricité, plomberie) ;
- **APPROUVE** la décision modificative du budget « assainissement » pour permettre l'encaissement d'un surplus de T.V.A ;
- **FIXE** le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour la distribution du gaz pour l'année 2009 ;
- **ACCEPTE** le projet de séjour en Auvergne des enfants de la grande section de maternelle et du CM1, prévu en avril 2010, qui sera financé en partie par la commune selon les modalités fixées par le Conseil Municipal ;
- **PREND CONNAISSANCE** du rapport d'activités 2008 de la **C.A.M.VAL** (**C**ommunauté d'**A**gglomération du **M**âconnais **VAL** de Saône) ;
- **S'INFORME**, par un exposé de Monsieur le Maire, de la suppression de la T.P (Taxe Professionnelle) et du projet de loi de la réforme des collectivités territoriales qui doit être discuté en séance publique, au Sénat, fin janvier.

Passeport biométrique

Le nouveau passeport biométrique vise à sécuriser les déplacements transfrontières et à limiter la fraude à l'identité conformément à une directive européenne de 2004. Il intègre un composant électronique contenant, en plus de la photographie numérisée, deux empreintes digitales.

La demande doit être faite dans une commune qui accueille une station d'enregistrement de données. Une répartition harmonieuse sur l'ensemble du territoire de la Saône-et-Loire a été recherchée afin d'éviter de longs déplacements aux usagers.

La liste des communes disposant d'une station pour l'arrondissement de Mâcon sont :

- Charnay-lès-Mâcon - Tél. : 03 85 34 15 70
- Cluny - Tél. : 03 85 59 05 87
- Crêches-sur-Saône - Tél. : 03 85 36 57 90
- Mâcon - Tél. : 03 85 21 66 32
- Tournus - Tél. : 03 85 21 03 26

Les tarifs désormais appliqués selon l'utilisation ou non de la fonction « photographique » de la station d'enregistrement de données sont les suivants :

Avec utilisation de la fonction photographie de la station :

- Personne majeure : 89 €
- Personne mineure de 15 ans et plus : 45 €
- Personne mineure de moins de 15 ans : 20 €

Sans utilisation de la fonction photographie de la station :

- Personne majeure : 88 €
- Personne mineure de 15 ans et plus : 44 €
- Personne mineure de moins de 15 ans : 19 €

Des documents vous donnant toute précision sur la délivrance des passeports biométriques sont mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture : www.saone-et-loire.pref.gouv.fr

Calendrier des manifestations

JANVIER

- **Vendredi 15 :** Concours de belote organisé par l'A.C.C.M (Association des Cuisiniers des Collectivités du Mâconnais).
- **Vendredi 15 :** Bibliothèque Municipale - Coup d'envoi des festivités pour fêter son dixième anniversaire, à 18 h 30.
- **Dimanche 17 :** Loto organisé par le Club de la Tour.
- **Vendredi 22 :** Soirée musicale offerte par l'École de Musique Municipale, à l'occasion de l'Épiphanie, à 20 h 30 à la Salle des Fêtes.
- **Jeudi 28 :** Heure musicale piano offerte par l'École de Musique Municipale, à 18 h 30 dans la salle Berlioz.
- **Dimanche 31 :** Concert donné par la Chorale « Si l'on chantait », à 16 h à la Salle des Fêtes.

FÉVRIER

- **Vendredi 5 :** Heure musicale offerte par l'École de Musique Municipale, à 18 h 30 à la Salle des Fêtes.
- **Samedi 13 :** Goûter des Anciens organisé par l'Entr'Aide Paroissiale.

Vacances scolaires pour la zone B (Dijon), du samedi 6 février 2010 après la classe au dimanche 21 février (rentrée le lundi 22 février).

MARS

- **Samedi 13 :** Loto des enfants organisé par le Sou des Écoles.
- **Vendredi 19 :** Commémoration du 48ème anniversaire du cessez-le-feu mettant un terme officiel à la guerre d'Algérie - Cérémonie au Monument aux Morts à 17 h 30 suivie d'un vin d'honneur.
- **Samedi 20 :** Soirée dansante organisée par l'Amicale Sportive Sancé Basket.

AVRIL

- **Vendredi 2 :** Concert donné par l'École de Musique Municipale.
- **Dimanche 11 :** Thé dansant organisé par le Club de la Tour.
- **Samedi 17 :** Grande fête des classes en « 0 » et en « 1 ».
- **Samedi 24 :** Dixième anniversaire de la Bibliothèque Municipale, avec conteur et percussionniste, à 20 h 30 à la Salle des Fêtes.
- **Dimanche 25 :** Souvenir des Déportés - Cérémonie au Monument aux Morts à 11 h suivie d'un vin d'honneur.
- **Vendredi 30 :** Soirée musicale de printemps organisée par l'École de Musique Municipale, à 20 h 30 à la Salle des Fêtes.

Vacances scolaires pour la zone B (Dijon), du samedi 3 avril après la classe au dimanche 18 avril (rentrée le lundi 19 avril).

C'est parti pour les « 0 »

En dépit de quelques difficultés de démarrage, mais néanmoins grâce à une courageuse et efficace organisation pilotée par Madame Geneviève MARC, la traditionnelle fête des classes aura bien lieu. Elle est prévue le samedi 17 avril 2010 à la Salle des Fêtes.

Les informations concernant l'organisation de la cérémonie seront communiquées dans les prochains jours.

Maxime PIGUET, un jeune conscrit de 20 ans, présidera aux destinées de la classe en « 0 », Madame Geneviève MARC gérera les finances et Madame Michèle BESANÇON s'occupera des questions de secrétariat.

l'exprimeur 03 85 39 94 74

Une journée attendue par nos aînés

Comme le veut la tradition, la Municipalité et le C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale) de SANCÉ ont invité, le jeudi 3 décembre, les aînés de la commune pour le banquet annuel. Ils étaient 166 convives, avec leurs familles ou leurs amis, à se presser autour des tables dressées au pied du sapin de Noël géant, dont 93 personnes âgées de plus de 70 ans. La disposition et la décoration de la Salle des Fêtes ayant été assurées par le personnel communal, administratif et technique.

Compliments pour l'organisation, à l'équipe active et dévouée autour de Madame Françoise BAJARD, Maire adjointe et animatrice du C.C.A.S qui a accueilli les convives et leur a dévoilé le programme de l'après-midi. D'autre part, elle a remercié Madame Isabelle DE ARAUJO, conseillère municipale, pour la confection des menus, ainsi que les institutrices et les élèves de l'école élémentaire pour la décoration desdits menus.

Les participants très attentifs à la magie de Gaby.

À l'heure de l'apéritif, et en prélude au côté gastronomique de ces retrouvailles annuelles, Monsieur Roger MOREAU, Maire, entouré de ses adjoints Messieurs Henri VOUILLON et Pierre CHAMPION, et de quelques conseillères municipales, a redit son plaisir de partager ce moment festif placé sous le signe de la convivialité. Avant de souhaiter un bon appétit à tous les invités, il a convié les présents à venir nombreux à la cérémonie des vœux du jeudi 7 janvier 2010.

Madame Maria CAILLE, qui a soufflé ses 91 bougies en juillet dernier, faisait office de doyenne, alors que Monsieur Frédéric CHAMPION, entrant dans sa 90e année, la côtoyait en tant que doyen.

Avec son talent habituel, le repas préparé par Jean DUBY, traiteur à Feillens, a remporté tous les suffrages, avec notamment son feuilleté de grenouilles servi délicieusement chaud, et surtout un suprême de pintade à la crème de morilles qui a régalé tous les hôtes. Une mention bien lui a été décernée pour la qualité culinaire et un service sans reproche.

Avant de servir le fromage, les enfants de l'école maternelle, entourés de leurs institutrices, Mesdames Véronique DURY, Marie-Françoise GAIRE et Christine STAPPERFENNE, assistées des agents spécialisés, ont chanté et dansé. Une rencontre intergénérationnelle qui, maintenant, est devenue une coutume. Puis, à la satisfaction de tous, enfants et adultes, Dominique AUDUC, dit « Gaby » a enchanté l'auditoire par ses tours de magie.

La représentation terminée, les enfants regagnent leur école.

Quant à l'animation, elle fut assurée par Isabelle et Guy COUSIN de Paray-le-Monial. Tout au long de l'après-midi, l'ambiance fut excellente et chaleureuse, marquant ainsi, fort agréablement, avec quelques jours d'avance, la fin de l'année 2009. Pour toutes ces personnes qui sont souvent isolées le reste de l'année, c'est un moment privilégié que de se retrouver autour d'une bonne table. L'occasion de faire une entorse gastronomique au régime habituel.

Très attendu par tous, la fête s'est terminée aux environs de 18 h 30 en pensant déjà à celle de 2010.

Pour celles et ceux qui avaient préféré recevoir un colis, une délégation des membres du Conseil Municipal et du C.C.A.S ont distribué, le samedi 12 décembre, les gourmandises et les fleurs aux 58 personnes concernées. Un moment généralement très apprécié qui permet d'évoquer les problèmes de la vie quotidienne et de rompre un instant de solitude.

Monsieur le Maire, son Conseil Municipal, et les membres du C.C.A.S adressent à toutes les Sancéennes et à tous les Sancéens, leurs vœux les meilleurs et sincères de bonne et heureuse année 2010, ainsi qu'une bonne santé.

Chorale « si l'on chantait »

Lors de son Assemblée Générale, les choristes ont fait le point sur la saison écoulée et les diverses prestations qui l'ont jalonnée. Il faut souligner que la chorale se produit désormais plus souvent.

La fête interne organisée en fin de saison a également fait l'unanimité. Dans le programme pour 2009-2010, les membres ont souhaité introduire un premier concert dans une maison de retraite, ce qui donne une nouvelle dimension aux activités du groupe. Les effectifs atteignent à peine une quarantaine de personnes, toujours en recherche de voix masculines qui seraient disponibles le lundi soir…

L'équipe dirigeante est restée stable et s'est même étoffée.

Nathalie BETAIMI-FARINONE, notre Chef de chœur, est désormais en congé de maternité, elle est remplacée pour quelques mois par Olivia GALLINA qui dirigera donc le concert du dimanche 31 janvier à la Salle des Fêtes. Le prix d'entrée est fixé à 7 €.

Attention, l'horaire sera un peu avancé cette année pour débuter à 16 heures.

Au premier rang, de gauche à droite, Christiane DUBY secrétaire, Amandine STAMPFER secrétaire adjointe, Colette BANANT membre, Evelyne HUGUET trésorière adjointe. A l'arrière Daniel ROGIC président, Eric STAMPFER vice-président, Hubert PARIS trésorier et Jean DUCHET membre. Sur la droite à l'avant, Nathalie BETAIMI-FARINONE Chef de chœur, et Olivia GALLINA.

Information

Les élections régionales auront lieu les dimanches 14 et 21 mars 2010. Les bureaux de vote seront ouverts à la Salle des Fêtes, de 8 h à 18 h et le dépouillement aura lieu dès la clôture du bureau.

Entr'Aide Paroissiale

L'Entr'Aide Paroissiale poursuit ses activités depuis plus de 30 ans à SANCÉ et au sein de la Paroisse Saint Vincent-de-Paul. Elle anime principalement un Loto familial lui permettant, avec la subvention de la commune, de récolter des fonds pour ses propres besoins et ses animations.

Elle organise aussi, depuis de très longues années, un repas dansant entièrement gratuit pour les anciens de plus de 68 ans. Cette manifestation rencontre toujours un vif succès et permet à nos aînés de se retrouver, de converser et de s'amuser.

Elle participe également au fonctionnement du secrétariat de la paroisse, et à diverses autres activités (opération bougies du 8 décembre…).

Cette année 2009 a été, pour notre association et celle de la paroisse de SANCÉ, un « grand cru ». La commune a entrepris des travaux, notre ancien local a été démoli redonnant à notre Église toute sa beauté, et nous a relogés dans un bâtiment entièrement rénové jouxtant le restaurant scolaire municipal.

Les locaux ont été inaugurés par les autorités civiles et religieuses. Ils comprennent un bureau de réception, une salle de catéchisme ou de réunion. L'ensemble est très clair, bien chauffé et fonctionnel. Le mobilier neuf a été acquis par l'association.

Tous les membres de l'Entr'Aide Paroissiale remercie le Conseil Municipal pour le travail et l'outil fonctionnel apporté. L'association saura le mettre à la disposition de toutes celles et de tous ceux qui seront intéressés par leurs actions et leur engagement.

Espérant que la sortie de crise s'accélèrera, et qu'au sein des foyers Sancéens elle n'aura pas laissé trop de traces, l'association présente à toute la population ses meilleurs vœux de joie et de paix pour cette nouvelle année 2010.

Au moment de l'inauguration avec les prêtres Dominique AUDUC et Marcel VOUILLON.

Le lavoir de la Grisière

En 1855, alors que le lavoir des Prés (à côté de la Boulangerie) reçoit sa gargouille, celui de la Grisière se voit adjoindre un mur de soutènement. Depuis 15 ans déjà, la fontaine et un abreuvoir ont vu le jour par délibération du 30 août 1840 qui suit : *Ce jourd'hui 30 août 1840, le conseil municipal de la commune de Sancé convoqué extraordinairement en vertu de l'autorisation de Monsieur le Préfet du 22 du présent mois, à l'effet de délibérer sur le projet de construction d'une fontaine publique au hameau de la Grisière, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. le Maire (Béranger), et s'est trouvé composé de MM. Lacombe, Béranger, Morettot, Galichon, Lardet, Blampoix, Dufour, Rivat, Guigue et Richard, tous membres du dit conseil.*

Le maire a exposé que, sur la Grisière, jaillit une source d'une eau claire et limpide qui serait d'une grande utilité au public et notamment aux habitants de la Grisière si l'on y construisait une fontaine et abreuvoir ; qu'ayant fait visiter les lieux par Monsieur Roch, architecte, il résulte de son rapport que les frais de construction de la fontaine et de l'abreuvoir dont il s'agit ne s'élèveraient qu'à la faible somme de 80,88 F, dépense trop peu élevée pour qu'on prive plus longtemps le public d'une si grande commodité, qu'en conséquence, il conviendrait d'y faire construire immédiatement une fontaine et un abreuvoir conformément aux projets de Monsieur Roch, que cet architecte voulant bien diriger les travaux, il serait plus économique de les faire effectuer par régie, attendu que les habitants de la Grisière veulent bien se charger de faire toutes les voitures nécessaires, et qu'on pourrait employer à cette construction des manœuvres à des prix modérés, que dans ce cas, les bénéfices qui reviendraient à un entrepreneur tourneraient au profit de la commune.

Après délibération, le conseil approuve ce projet.

En 1842, cette fontaine nécessite quelques réparations dont le montant s'élève à 30,25 F. Mais, dès 1853, on parle de construire un lavoir adjoint à la fontaine et à l'abreuvoir, ainsi qu'une digue. Le devis s'établit à la somme de 550 F. Ce n'est qu'en 1855 que Monsieur Morin, maçon à Flacé, construit la digue moyennant 240,61 F. Les habitants de la Grisière attendront encore jusqu'en 1858, pendant le mandat de Monsieur Béranger, pour qu'enfin un vrai lavoir apporte une « grande commodité ». Il s'agit d'un gros travail puisque sa construction emploie 16 journées de maçon et 10 journées de manœuvres. La dalle à laver, d'une longueur d'un seul tenant de 4 m, coûte 87,20 F. C'est Monsieur Jean Petit, fermier à Sancé, qui se charge du transport de pierres, mortier… pour la somme de 34,30 F. Mais, tous comptes faits, au moment de payer l'entrepreneur, « celui-ci ayant besoin d'argent », il manque 166,69 F à la commune pour s'acquitter de sa dette.

Une délibération du conseil ouvrira un crédit supplémentaire au budget 1858.

Si, pour les lavoirs précédents, leur situation ne pose aucun problème de localisation, car toujours en bon état et bien visible, il n'en est pas de même pour celui de la Grisière, que, localement, on nommait « la fontaine du soldat perdu », bien qu'aucun document ne mentionne cette appellation.

Il m'a fallu deux excursions, en 1985, pour découvrir ce qu'il en reste. Complètement envasé et envahi par les broussailles, il est a peine visible. Un mince filet d'eau s'en échappe encore, mais la dalle à laver de 4 m subsiste. Quant à sa situation, on le trouvera à environ 200 m au Sud du chemin joignant la Sénétrière à Hurigny, au fond du talweg marquant les limites de Sancé et Hurigny. (Texte extrait du livre de Jean PATISSIER « SANCÉ Village en Mâconnais »).

Le 7 septembre 2009, le Conseil Municipal a délibéré pour inscrire une liste de chemins de la commune figurant sur le circuit de la « Balade des Lavoirs » au **P.D.I.P.R** de Saône-et-Loire (**P**lan **D**épartemental des **I**tinéraires de **P**romenade et de **R**andonnée). Ce circuit entre parfaitement dans le concept des Balades Vertes créé par le Conseil Général de Saône-et-Loire et se termine à l'emplacement de **« la fontaine du soldat perdu »** à la Grisière.

Pour mettre en valeur ce lieu, le Conseil Municipal a décidé de restaurer ce lavoir et de confier les travaux à la Brigade Verte de gestion du **S.M.G.S** (**S**yndicat **M**ixte de valorisation du **G**rand **S**ite Solutré Pouilly Vergisson). Les travaux ont été entrepris au cours des mois de novembre et décembre, et le résultat est tout à fait réussi. Un chemin a été débroussaillé pour en faciliter l'accès.

La dalle à laver avant travaux.

L'équipe de la Brigade Verte.

CAMVAL

Déplacements doux - Schéma de cohérence et de continuité des itinéraires

À partir du diagnostic territorial réalisé en interne en 2008, la **C.A.M.VAL** (**C**ommunauté d'**A**gglomération du **M**âconnais **VAL** de Saône) souhaite définir les actions opérationnelles lui permettant de conforter et développer les modes de déplacements doux.

Cette réflexion pré-opérationnelle s'inscrit dans le cadre de la fiche n° 4 « déplacements doux » du Contrat d'Agglomération et permettra :

• de définir les tronçons communautaires et le partage de la compétence ;

• d'évaluer les coûts de chaque liaison et de déterminer les travaux nécessaires et leurs calendriers.

Ce travail prend en compte tous les aspects liés à la pratique du vélo (stationnement, jalonnement, itinéraires…) ainsi que les actions menées par ailleurs par d'autres acteurs territoriaux.

L'étude se décompose comme suit :

• Validation et complément du diagnostic cyclable réalisé en interne par la C.A.M.VAL ;

• Élaboration d'un programme d'actions pour traduire les objectifs en matière d'aménagement d'itinéraires cyclables (à partir des orientations définies par les élus de la C.A.M.VAL) ;

• Élaboration d'un diagnostic du réseau piétonnier existant et propositions d'actions dans ce domaine.

Le calendrier s'établit comme suit :

▸ **Phase 1** d'une durée d'environ quatre mois (d'octobre 2009 à janvier 2010)

Analyse des orientations pour les itinéraires cyclables et diagnostic du réseau piétonnier.

• Octobre 2009 : Mise en place du questionnaire et analyse des données

• Novembre 2009 : Travail de terrain et entretien avec les communes

• Décembre 2009 : Tables rondes et analyse de l'enquête

• Janvier 2010 : Synthèse et présentation de la phase 1 en bureau permanent

▸ **Phase 2** d'une durée d'environ six mois (de février à juillet 2010)

• Élaboration du schéma.

▸ **Phase 3** : Tout au long de l'étude

• Élaboration d'outils de concertation et de sensibilisation favorisant la mise en œuvre du schéma

Une enquête en ligne nous a été transmise. Elle est accessible via le site Internet de la C.A.M.VAL www.camval.com . Cette enquête ciblera les usagers du vélo afin de connaitre leur profil, leur usage et leurs attentes. L'appui sur les relais associatifs locaux (clubs) sera également recherché.

Les techniciens du Cabinet d'ingénierie touristique TRACES TPI ont collecté un certain nombre d'informations sur le réseau existant et sont en train de rencontrer les élus des communes et les relais (associatifs, institutionnels…) afin de préparer la première phase. La synthèse de cette première partie devrait être présentée lors d'un bureau fin janvier.

Cyclistes, votre avis nous intéresse ! Jusqu'au 31 janvier 2010, participez au questionnaire en ligne sur le site de la C.A.M.VAL : www.camval.com

Votre contribution permettra de mieux connaître vos pratiques, vos attentes et vos remarques pour la mise en œuvre des actions de la C.A.M.VAL en faveur des déplacements doux.

État civil de l'année 2009

NAISSANCES

Nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux Sancéens

• Camille GOYARD, le 16 janvier
• Sarah GIRON, le 5 février
• Alessandro ZACCAGNINO, le 16 mars
• Camille GUYONNET, le 5 avril
• Manon GOMES, le 6 mai
• Chloé BASSET, le 18 juillet
• Ambre DE ARAUJO, le 20 juillet
• Sirius SZWEDURA, le 5 août
• Luisa VERDE-PIERRE, le 9 août
• Louane PIGUET, le 14 août
• Ilario MARTINS, le 19 août
• Charly DUPUIS, le 2 septembre
• Fatiha EL AMOUD, le 4 septembre
• Maïa CHRISTOPHE, le 4 septembre
• Lucas POLLIER, le 13 septembre
• Maëlys FRANCOIS, le 29 octobre

Tous nos vœux de bonne santé aux enfants et tous nos compliments à leurs parents.

MARIAGES

Nous avons eu le plaisir d'unir des jeunes de la commune.

• Sabine ALLART et Georges AIMON, le 24 janvier
• Camille FRIDERICH et Patrick ZIELKOWSKI, le 25 avril
• Véronique NILLON et Stéphane BONNAUD, le 23 mai
• Cécilie ROUSSEAU et Johann NICOLAS, le 27 juin
• Stéphanie SOTTEAU et Benoît SOUALLE, le 27 juin
• Julie BIMONT et Nathanaël LABELLE, le 4 juillet
• Linda DUCHET et Laurent MORIN, le 11 juillet
• Stéphanie LOBUT et Sébastien SZTACH, le 18 juillet
• Laetitia BORDAT et Olivier PAGES, le 1er août
• Coline LAMBERT et Christophe SENAILLET, le 22 août
• Caroline JOUSSEAU et Gérald GUDEFIN, le 22 août
• Laurence VADROT-BOUCAUD et Christophe NEGRELLO, le 29 août
• Anaïs RIVAS et David CANDUSSO, le 19 septembre
• Angélique CHERVIN et Stéphane COUTURAS, le 26 septembre

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés et félicitations à leurs parents.

DÉCÈS

Quelques habitants nous ont quittés en cours d'année :

• Serge BONATO, le 11 février
• Bernard GAIRE, le 7 juillet
• Claude OUTIN, le 13 août
• Jean-Jacques VALENTIN, le 25 août
• Huguette RENOUD-GRAPPIN, épouse RONDIERE, le 13 septembre
• Monique BONNAT, épouse CHARPAIL, le 3 novembre

Nous présentons aux familles éprouvées nos bien sincères condoléances et les assurons de notre sympathie.